

VOLET SECTORIEL 2026-2028

Secteur Forêt-Bois – ARDENNES (08)

DRAAF Grand Est – Juillet 2026

Volet Forêt-Bois contribuant à la feuille de route territoriale prévue par la Convention-Cadre État-Région 2026-2031

A. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Diagnostic complet : se référer au dossier de l'Observatoire régional emploi formation (OREF) Grand Est et aux recommandations sectorielles Forêt-Bois.

Sources du tableau : taux de boisement issu des données du service régional de l'information statistique et économique (SRISE) de la DRAAF Grand Est / Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), BDForêt v2 (2023), reprises dans les recommandations sectorielles ; offres et demandeurs inscrits issus du support OREF / France Travail du 14 janvier 2026, page PDF 6 ; projets de recrutement issus de l'enquête Besoins en main-d'œuvre (BMO) 2026 de France Travail ; offre de formation issue du même support OREF, annexe « Origines géographiques des formés », page PDF 20, consacrée au pôle de Saint-Laurent.

Synthèse des données clés

Indicateur	Ardennes	Référence régionale
Profil forestier	Taux de boisement : 31 %	Grand Est : 33 %
Marché du travail cible	30 offres diffusées (cumul 2025) / 50 demandeurs inscrits ABC (novembre 2025)	Grand Est : 340 offres diffusées (cumul 2025) / 310 demandeurs inscrits ABC (novembre 2025)
Lecture emploi territoriale	Demandeurs inscrits plus nombreux que les offres locales diffusées, à objectiver par métier et bassin d'emploi	Indice régional 5,2, tension extrême
Recrutements prévus (BMO 2026)	20 projets sur la famille « bûcherons, sylviculteurs et agents forestiers », dont 50,0 % jugés difficiles et aucun déclaré saisonnier	Grand Est : 250 projets sur la même famille, dont 56,0 % jugés difficiles et 24,0 % saisonniers
Offre de formation du périmètre retenu	112 jeunes recensés à Saint-Laurent à la rentrée 2024 : 39 lycéens en Bac Pro Gestion des milieux naturels et de la faune (GMNF) connexe et 73 apprentis dans des formations forestières	Référence régionale : 773 jeunes à la rentrée 2024 dans le périmètre élargi « formations forestières et Bac Pro GMNF connexe » ; ils ne correspondent pas tous à des apprenants directement formés aux métiers forestiers
Point de vigilance territorial	Articulation à préciser entre les bassins recruteurs, le vivier inscrit et un pôle de formation qui recrute au-delà du département	Répartition territoriale de l'offre et rôle des sites formateurs à analyser sans préjuger d'une décision de carte

Lecture : les demandeurs inscrits en catégorie ABC correspondent aux personnes inscrites à France Travail sans emploi ou en activité réduite. Les données départementales sont arrondies dans le support OREF ; les totaux détaillés par département peuvent donc différer du total régional affiché.

Précision BMO : les 20 projets correspondent aux intentions d'embauche déclarées pour 2026, tous canaux de recrutement confondus. Ils ne sont pas directement comparables aux 30 offres diffusées en cumul 2025. Les volumes BMO départementaux sont arrondis à la dizaine ; leur somme peut donc différer du total régional publié.

Analyse territoriale

Le département des Ardennes présente un taux de boisement légèrement inférieur à la moyenne régionale. Le tableau fait apparaître des demandeurs inscrits plus nombreux que les offres locales diffusées sur les métiers ciblés. Ces données arrondies constituent des ordres de grandeur utiles au diagnostic territorial, sans préjuger de la qualification effective, de la disponibilité immédiate ou de la mobilité des personnes inscrites.

Cette situation ne permet pas de conclure à une absence de besoin économique ni à l'existence d'un vivier immédiatement mobilisable. Le croisement avec les projets BMO invite au contraire à distinguer les offres diffusées des intentions d'embauche, puis à préciser les métiers, employeurs, bassins recruteurs, qualifications attendues et mobilités possibles.

Le département se distingue également par le pôle de Saint-Laurent, qui associe des formations forestières et un Bac Pro GMNF connexe. Le support OREF indique que 31 des 112 jeunes recensés sont originaires de régions hors Grand Est ou de l'étranger. Cette attractivité invite à examiner le rôle du pôle au-delà du seul bassin départemental ainsi que les conditions d'accès aux parcours et aux situations professionnelles, sans en déduire une évolution automatique de l'offre.

Enjeux prioritaires du territoire

1. **Vivier inscrit à objectiver** : clarifier, à partir des données actualisées, la qualification, la disponibilité et les conditions de mobilité des demandeurs inscrits avant d'interpréter ce vivier comme directement mobilisable.
2. **Débouchés et bassins recruteurs** : préciser, par bassin d'emploi, la nature des offres locales, les pratiques de recrutement et les débouchés accessibles aux publics formés ou inscrits.
3. **Rôle formateur et attractivité du pôle** : vérifier l'articulation entre les formations présentes à Saint-Laurent, les besoins locaux, les parcours régionaux ou interrégionaux, l'apprentissage et la formation continue.

B. ADÉQUATION FORMATION/EMPLOI

Source : croisement OREF Grand Est / France Travail pour les données emploi, cartographie OREF pour l'offre de formation, et recommandations sectorielles Forêt-Bois pour la lecture régionale.

L'adéquation formation/emploi gagne à être appréciée à l'échelle des bassins de vie et d'emploi, et non uniquement à partir des limites administratives du département. Pour les Ardennes, la feuille de route ne propose pas d'arbitrage de carte : elle identifie les points à objectiver avec les partenaires avant toute évolution éventuelle de l'offre.

Questions à instruire localement :

- à quels métiers, types d'employeurs et bassins recruteurs les offres diffusées dans les Ardennes se rattachent-elles ? Quels besoins restent à préciser au-delà des offres publiées ?
- parmi les demandeurs inscrits, quels profils correspondent aux qualifications, disponibilités et mobilités recherchées ? Si des écarts sont confirmés, quels parcours existants ou compléments de formation seraient à examiner ?

- comment les formations recensées à Saint-Laurent — formations forestières et Bac Pro GMNF connexe — s'articulent-elles avec les débouchés ardennais et les parcours régionaux ou interrégionaux ?
 - pour les apprenants recrutés hors du département, quels freins de mobilité ou d'hébergement restent à préciser ? Comment influencent-ils l'accès aux stages, à l'apprentissage et aux chantiers ?
-

C. AXES DE RÉFLEXION

Source : axes déduits du diagnostic territorial et des constats qualitatifs recueillis lors des deux réunions sectorielles, reformulés en points de travail.

1. Qualifier le vivier ardennais au regard des bassins recruteurs. Le nombre de demandeurs inscrits invite à distinguer les profils mobilisables, les besoins éventuels de complément de formation et les freins de mobilité, en les rapprochant des métiers, employeurs et bassins réellement recruteurs.

2. Articuler le rôle du pôle de Saint-Laurent avec les débouchés accessibles. L'offre recensée et son recrutement au-delà du département invitent à apprécier les complémentarités entre formations forestières, Bac Pro GMNF connexe, apprentissage, formation continue et parcours régionaux ou interrégionaux, sans préjuger d'une évolution de l'offre.

3. Examiner les conditions d'accès au pôle et aux situations professionnelles. L'origine interdépartementale ou extérieure au Grand Est d'une partie des apprenants invite à préciser les conditions de mobilité, d'hébergement et d'accès aux stages, à l'apprentissage et aux chantiers, en s'appuyant sur les dispositifs et partenariats confirmés localement.

D. POINTS D'INSTRUCTION TERRITORIALE

Source : pistes issues des recommandations sectorielles et des contributions recueillies lors des réunions sectorielles n°1 et n°2. Elles sont à instruire avec les partenaires compétents et ne constituent pas des décisions arrêtées.

Ces points ne constituent pas un programme d'action à la charge d'un établissement. Ils visent à donner aux établissements agricoles une lecture des sujets à instruire avec les partenaires emploi-formation et les professionnels de la filière.

1. Partager une lecture par métier, type d'employeur et bassin recruteur des offres diffusées et des besoins signalés dans les Ardennes.
2. Préciser avec France Travail et les partenaires compétents la qualification, la disponibilité et la mobilité des demandeurs inscrits, ainsi que les compléments éventuellement mobilisables dans les parcours existants.
3. Rendre lisible l'articulation entre les formations forestières de Saint-Laurent, le Bac Pro GMNF connexe, l'apprentissage, la formation continue et les débouchés accessibles à l'échelle ardennaise et interrégionale.
4. Examiner, à partir des dispositifs et partenariats confirmés localement, les freins résiduels de mobilité, d'hébergement et d'accès aux stages, à l'apprentissage ou aux chantiers, sans créer d'obligation nouvelle pour un établissement.